

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES RÉUNIONS DU CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL
FORMATION RESTREINTE - ANNÉE 2026**

| JOUR DE SEANCE | DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Jeudi 08 Janvier 2026 | Lundi 08 décembre 2025 |
| Jeudi 12 Février 2026 | Lundi 12 janvier 2026 |
| Jeudi 12 Mars 2026 | Jeudi 12 février 2026 |
| Jeudi 09 Avril 2026 | Lundi 09 mars 2026 |
| Jeudi 07 Mai 2026 | Mardi 07 avril 2026 |
| Jeudi 11 Juin 2026 | Lundi 11 mai 2026 |
| Pas de séance au mois de juillet 2026 | Pas de séance au mois de juillet 2026 |
| Pas de séance au mois d'août 2026 | Pas de séance au mois d'août 2026 |
| Jeudi 10 Septembre 2026 | Lundi 10 août 2026 |
| Jeudi 08 octobre 2026 | Mardi 08 septembre |
| Jeudi 12 Novembre 2026 | Lundi 12 octobre |
| Jeudi 10 Décembre 2026 | Mardi 10 décembre |

OBSERVATIONS :

- L'ensemble des champs de la demande de saisine doivent obligatoirement être renseignés et les pièces demandées jointes au dossier ;
 - Les dossiers incomplets ne seront pas traités et seront renvoyés par voie postale aux administrations concernées pour être complétés ;
 - Les dossiers doivent être transmis en originaux par voie postale, une transmission par Email ne pourra être prise en compte qu'à partir de la date de réception du dossier original ;
 - Tout dossier arrivant au-delà de la date butoir entraîne la mise à l'ordre du jour de la séance suivante ;
 - Les éléments médicaux complémentaires seront toutefois recevables au moins 3 jours ouvrés avant la date de réunion ;
 - Les dossiers doivent être transmis, sous pli confidentiel, 1 mois avant la séance, au secrétariat du Conseil Médical en Formation Restreinte.
- (Exemple : séance du 08 janvier 2026 : date limite de dépôt le 08 décembre 2025).

Pas de permanence téléphonique ni d'accueil physique, les jours, veilles et lendemains des séances du Conseil Médical en Formation Restreinte.

